



Newsletter n°05-Mai 2023

Recrutement : les conseils de la Cnil en 2023

Le 30 janvier 2023, la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (ci-après « Cnil ») a publié des documents et émis des conseils afin d'aider les recruteurs dans le traitement des données personnelles des candidats.

Ces derniers ont l'obligation de respecter le règlement général sur la protection des données (ci-après « RGPD »).

La Cnil a publié :

- un guide du recrutement : permettant d'accompagner les recruteurs dans leur mise en conformité, c'est un outil d'aide pour les recruteurs;
- un document sur les questions essentielles à se poser : concernant le traitement des données personnelles par les recruteurs, il faut par exemple se demander quelles informations peuvent être utilisées et la finalité de leurs traitements;
- un questionnaire d'auto-évaluation : permettant la vérification par les recruteurs étape par étape du respect des exigences imposées par le RGPD, ces étapes correspondent aux différentes phases de traitement des données personnelles des candidats par les recruteurs.

Les chiffres clés du mois

1, 2 milliard d'euros : c'est l'amende record attribué à Meta pour avoir continué de transférer les données personnelles des européens vers les Etats-Unis.

380 000 euros : c'est le montant de la sanction prononcée par la Cnil à l'encontre de la société Doctissimo pour avoir manqué à ses obligations en matière de protection des données de santé.

Actualités

Le 20 avril 2023, la Cnil a mis en demeure le ministère de l'Economie de régulariser un fichier utilisé par les douanes.

Le fichier SIRENE utilisé par la direction générale des douanes recensant les informations sur les passagers des navires contrôlés n'a pas été mis en place conformément à la loi Informatique et Libertés.

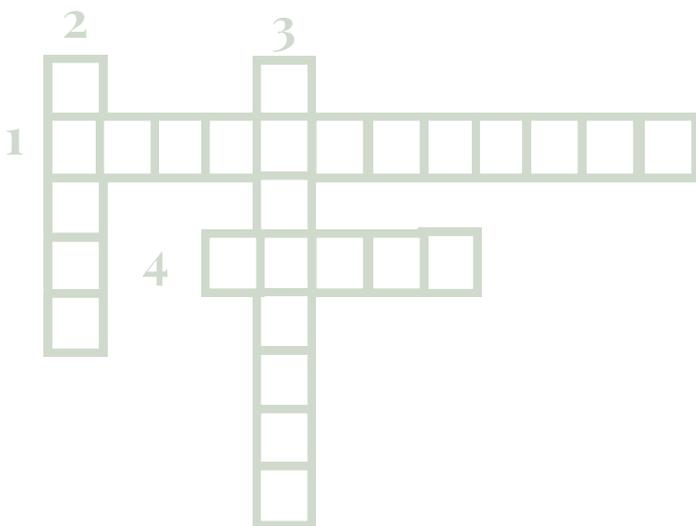
Des données concernant des mineurs et l'absence d'analyse d'impact ont conduit la Cnil à mettre en demeure ce ministère.

Astuce RGPD - Comment se mettre en conformité ?

En cas de violation de données à caractère personnel, le responsable de traitement doit suivre un plan bien précis :

- prévenir le service de sécurité informatique ;
- mettre à jour le registre de violations de données ;
- avertir la Cnil sous 72h sauf si la violation n'entraîne pas de risque pour les droits et libertés des personnes concernées ;
- prévenir les personnes concernées par la violation sauf si cela exige des efforts disproportionnés (une communication publique pourra être privilégiée par exemple).

Les mots croisés du RGPD



1. Souvent nécessaire pour traiter nos données
2. Droit de connaître les données que l'on détient sur nous
3. Indispensable pour préserver nos données
4. Synonyme du droit à l'effacement

Réponses aux mots croisés de la Newsletter d'avril 2023 :

1. Retrait
2. Amendes
3. Notifier
4. CEPD



Le saviez-vous ?

Chaque jour, près de 8 000 personnes inscrites sur Facebook décèdent dans le monde.

A ce titre, l'article 85 de la loi Informatique et Libertés nous permet désormais de décider de notre mort numérique.

Cette loi permet en effet à toute personne dont les données sont accessibles sur internet de formuler des directives spécifiques et générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données post-mortem.

Le sort d'un compte d'un influenceur est d'autant plus important qu'il pose des questions d'un point de vue patrimonial pour les héritiers de ce dernier lorsque ce compte génère encore des profits.

Retrouvez le cabinet

Le **2 juin** en Martinique, retrouvez le cabinet pour son intervention au séminaire TRADATA 2.

Le **7 juin**, retrouvez le cabinet avec l'incubateur pour un procès dans le Metavers

Cette newsletter est éditée par Maître Debora Cohen :

Site : www.dcavocat.com

P. : +33 (0) 6.50.08.23.47

Mail : debora.cohen@dcavocat.com

